

RISQUES LIÉS AU DÉPLACEMENT ROUTIER

Risques liés aux accidents de la circulation à l'intérieur ou à l'extérieur de l'entreprise. Leurs conséquences peuvent être très graves.

Situations dangereuses :

- Existence de zone de circulation au sein de l'entreprise commune aux piétons et aux véhicules (parking, zone de stockage utilisant des chariots...);
- Mauvaise utilisation du véhicule, vitesse excessive pour répondre aux contraintes horaires, téléphone au volant, conduite sous l'effet de l'alcool et/ou de stupéfiants, mauvais état du véhicule (freins, feu de signalisation, pneumatiques, etc.) ...;
- Risques liés à l'environnement de travail : vibrations du véhicule, bruit (perte auditive), température, luminosité (fatigue visuelle) ...;
- Risques liés aux postures de travail : troubles musculosquelettiques...;
- Risques psychosociaux : stress chronique, risque de violence ou d'agression, risque d'isolement...;
- Risques chimiques : exposition aux gaz d'échappement, vapeurs de carburant...

Recommandations :

- Signaler, éclairer et entretenir les zones de circulation ;
- Établir des règles de priorité entre les piétons et les véhicules ;
- Entretenir périodiquement les véhicules ;
- S'assurer que le contrôle technique et l'assurance des véhicules soient à jour ;
- Vérifier la validité du permis de conduire ;
- Interdire l'alcool, les stupéfiants et le téléphone au volant ;
- Organiser les déplacements (horaires, temps de trajet, itinéraires, intempéries...);
- Limiter les déplacements de nuit ;
- Limiter les déplacements en utilisant d'autres moyens de communication (téléconférence, audioconférence...);
- Instaurer un protocole concernant la communication lors des déplacements ;
- Effectuer les formations initiales et complémentaires pour maintenir les compétences...

Règlementation

- Article L4121-1 : « L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs. » ;
- Article L4121-3 : relatif à l'évaluation des risques professionnels.

Documentation INRS :

- ED826 Transport routier de marchandises, Vigilant à l'arrêt comme au volant ;
- ED849 Prévenir les accidents de circulation routière des salariés : un enjeu pour votre entreprise ;
- ED877 Risque routier encouru par les salariés. Comprendre pour agir. Guide d'évaluation